



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Service Gestion des carrières, des paies et
SIRH

Izabel DESERT
Tél : 03 83 94 55 55
Courriel : idesert@departement54.fr

**ARRÊTE PORTANT ÉTABLISSEMENT DE
LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS
AU GRADE DE TECHNICIEN
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU la session du 22 mars 2021 relative aux lignes directrices de gestion pour la période 2021 à 2026

VU la session du 21 mars 2022 relative à l'ajustement des lignes directrices de gestion pour la période 2022 à 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien par voie de promotion interne est établie comme suit au titre de l'année 2023 :

Voie d'accès	Fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude	Grade actuel	Date de 1^{ère} inscription
Au choix	PACATTE Olivier REIFF Fabien	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise principal	01/11/2023 01/11/2023
Réinscriptions :			
Au choix	MAUCOTEL Alain OLIVIER David	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	01/08/2020 01/11/2022

ARTICLE 2 : La présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site du Département. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Madame la directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

CHAYNESSE KHIROUNI
2023.10.27 10:08:22 +0200
Ref:20231025_115802_1-6-O
Signature numérique
La Présidente

DESTINATAIRES :

- Madame le payeur départemental
- Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur le président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle